



Pointe-à-la-Croix

À la croisée des chemins

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 91-180 relatif au zonage de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Stéphanie Clark, directrice générale de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 septembre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 20-362 et intitulé *Règlement 20-362 modifiant le règlement 91-180 relatif au zonage de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix afin de créer la zone P-12 à même la zone I-1 de manière à ce que le lot A-214 du rang Ristigouche dans le Canton de Mann soit désormais dans une zone publique afin d'y autoriser les usages dits publiques.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 octobre 2020 à 18h30 au Centre Polyvalent situé au 42, rue Lasalle à Pointe-à-la-Croix. L'objet de l'assemblée est de consulter les citoyens au sujet du projet de règlement déposé auprès du conseil. Au cours de cette assemblée, la directrice générale expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les citoyens(nes) peuvent soumettre leurs questions par courriel à [info@pointe-à-la-croix.com](mailto:info@pointe-a-la-croix.com) au plus tard à 12h00, le mardi 13 octobre 2020 et joindre la séance par visioconférence Zoom au lien : <https://us02web.zoom.us/j/4457218648>;
5. Avec la fermeture temporaire du bureau municipal, le projet de règlement peut être consulté en communiquant avec le bureau municipal au 418-788-2011 poste 0 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.
6. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Pointe-à-la-Croix, ce vingt-neuvième jour de septembre 2020.


Stéphanie Clark, directrice générale